

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA  
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° \_\_\_\_\_ /MFPR/PPF/DGFP/DPME-SR  
portant intégration, nomination, titularisation, à  
titre exceptionnel et versement de certains  
candidats dans les cadres des services sociaux  
(enseignement) ; en tête : monsieur (M<sup>me</sup>MEMBE  
Gaston)

(régularisation)

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

### VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut  
général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans  
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires  
stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT-DGT du 30 septembre 1967 modifiant le  
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire,  
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-  
165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des  
effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un  
avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre  
promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au  
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres  
du Gouvernement ;

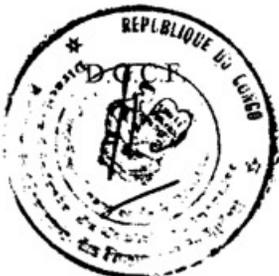
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils  
de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre  
1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des  
fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 1312/MEPS-CAB-DGAS-DPAA-SP du 19  
novembre 1991 portant recrutement des volontaires de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :



*2*

**Article 1 :** Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de Professeur certifié des lycées de 1<sup>er</sup> échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1<sup>er</sup> échelon, indice 830 ACC = 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation	Option du diplôme
1-	MVEMBE (Gaston, né le 6 décembre 1965 à Loudima-Gare)	18 décembre 1991	18 décembre 1992	Philosophie
2-	NKAYA MANKOU (Bonaventure, né le 3 mars 1968 à Jacob)	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Philosophie
3-	AKABAKOU NGUIE (Vincent, né en 1967 à Inta)	16 janvier 1992	16 janvier 1993	Philosophie
4-	MBANTI (Alphonse, né le 24 mai 1964 à Moupouono)	18 février 1992	18 février 1993	Philosophie
5-	MBOUALA (Antoine, né le 22 septembre 1965 à Intsiala)	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Philosophie
6-	SAMBA (Aimé Michel Bernard, né le 3 novembre 1967 à Brazzaville)	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Philosophie
7-	TINOUE (Xavier, né le 1 <sup>er</sup> janvier 1965 à Tchiamba)	17 février 1992	17 février 1993	Philosophie
8-	MBOUKOU MBOUALA (Joseph, né le 2 mars 1961 à Madingou)	27 janvier 1992	27 janvier 1993	Philosophie
9-	BALOU (Prosper, né en octobre 1959 à Mabindou)	24 décembre 1991	24 décembre 1992	Philosophie
10-	BOUKAKA (Gaspard, né le 12 novembre 1959 à Brazzaville)	25 mai 1992	25 mai 1993	Histoire Géographie
11-	ANDEMBE (Romuald, né le 5 janvier 1964 à Mvoula Makoua)	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Philosophie
12-	EMBOUNOU (Dominique, né le 9 janvier 1963 à Opa - Djambala)	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Sciences naturelles

*Cely*

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation	Option du diplôme
13	NSEMI (Mathieu) né le 13 août 1963 à Kinsoundi	25 janvier 1992	25 janvier 1993	Sciences naturelles
14	SAMBA (Roger) né le 30 décembre 1961 à Brazzaville	31 janvier 1992	31 janvier 1993	Sciences naturelles
15	NGUIA (Jean Pierre) né le 6 juin 1964 à Yaba-Mbéli	25 janvier 1992	25 janvier 1993	Français
16	MIAMPAMBA (Guy Gontran) né le 9 avril 1965 à Musana	3 février 1992	3 février 1993	Philosophie
17	ONDZE (Félix) né le 19 février 1965 à Fort- Rousset	3 février 1992	3 février 1993	Sciences naturelles
18	BONAZEBI YINDOULA (Joseph) né le 30 avril 1963 à Dolisie	17 février 1992	17 février 1993	Mathématiques
19	KAYA (Jean Claude) né le 7 mars 1964 à Mantsoumba	22 janvier 1992	22 janvier 1993	Mathématiques

**Article 2 :** Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 850 ACC= 1 an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

**Article 3 :** Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

*Clemy*

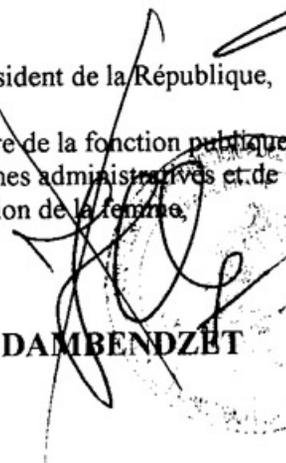
*S*  
**Article 4** : Le présent décret, ~~qui~~ prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sera ~~en~~ ~~publié~~ ~~au~~ ~~journal~~ ~~officiel~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~République~~ ~~du~~ ~~Congo~~ ~~et~~ ~~communiqué~~ ~~partout~~ ~~où~~ ~~besoin~~ ~~sera~~ ~~.~~

*J*  
Brazzaville, le 1er Décembre 2000

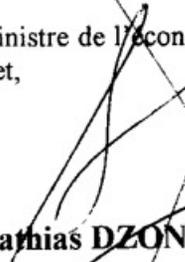
*J*  
  
**Denis SASSOU NGUESSO**

Par le Président de la République,

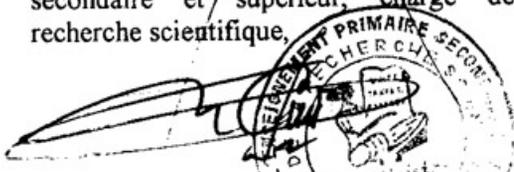
La ministre de la fonction publique,  
des réformes administratives et de  
la promotion de la femme,

  
**Jeanne DAMBENDZET**

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

  
**Mathias DZON**

Le ministre de l'enseignement primaire,  
secondaire et supérieur, chargé de la  
recherche scientifique,

  
**Pierre NZILA**



**AMPLIATIONS :**

- |            |               |
|------------|---------------|
| JORC       | 1             |
| DGFP/DPME  | 1             |
| MFPRAP/SST | 2             |
| DGB        | 2             |
| DGCF       | 2             |
| MEPSSRS    | 2             |
| DPAA       | 2             |
| INTERESSES | 19            |
| DOSSIERS   | 38            |
| SGG/BC     | 3/72 <i>J</i> |

*C*